Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_134_2026-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants
Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 16 novembre à 18h40
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson), Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Jérome ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christine SOUCHET, Jean-François BOISARD, Anne TOUTAIN, Christian LALLERON, Marion PELLÉ (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Michel PERROIT (Bracieux) a donné pouvoir à Jean-Michel TURPIN (Thoury),
Benjamin DEBUIGNE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr),
Laëtitia RIBRIOUX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS (Mont-près-Chambord),
Zohra LEFORESTIER a donné pouvoir à Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord),
Philippe LE TOUX a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy)

Membres Titulaires absents ou excusés : Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Virginie BAHU-NOGRETTE (Huisseau-sur-Cosson), Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Corinne GAUGET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-134-2026

Objet : Attribution d'aides dans le cadre du fond partenarial de proximité

Monsieur Michel LAURENT, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et adopté le règlement d'intervention, lequel a été modifié par la délibération en date du 15 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_134_2026-DE

Le règlement prévoit que les aides accordées dans le cadre de ce règlement sont octroyées par le Conseil communautaire. Les aides comprises entre 500 € et 5 000 € relèvent de la compétence de la Communauté de communes, tandis que la Région intervient pour les projets dont le montant de l'aide est supérieur à 5 000 €.

Deux entreprises du territoire ont déposé une demande éligible au regard des différents critères du règlement du fonds partenarial économie de proximité :

- **L'instant AB Concept** – Madame Audrey Boutard création d'un institut de beauté 344 rue Nationale 41250 Mont prés Chambord

Le projet porte sur l'aménagement et la rénovation d'un local afin de créer L'Instant AB Concept, un institut de beauté spécialisé notamment dans le Head Spa (soin japonais alliant détente du cuir chevelu et soin des cheveux), proposant également des prestations de soins esthétiques, massages, épilations et soins du visage.
Les travaux ont pour objectif de transformer le local en un espace chaleureux, fonctionnel et accueillant, tout en améliorant son accessibilité et son attractivité. Ils comprennent notamment la rénovation de la devanture, les travaux de peinture et de préparation des murs, ainsi que l'aménagement et la décoration des espaces d'accueil et des cabines.
Forte de plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'esthétique et du bien-être, Madame Boutard souhaite développer une offre innovante et différenciante sur le territoire.
L'investissement matériel est destiné à équiper l'institut dans des conditions professionnelles garantissant le confort de la clientèle, le respect des normes d'hygiène et la qualité des prestations proposées.
Il comprend notamment l'acquisition d'un équipement professionnel dédié au Head Spa, du mobilier et d'équipements nécessaires à l'aménagement des cabines, ainsi que du petit matériel professionnel indispensable au démarrage et au bon fonctionnement de l'activité.

Le montant total des investissements éligibles est de 15 656 € HT. Conformément au règlement, la CCGC peut accorder une subvention représentant 15 % du montant HT des investissements dans une enveloppe maximale de 3 500 € soit une subvention de 2 348 €.

- **L'entreprise individuelle gérée par Monsieur Yann HEMERAY** – 62 rue de la Tuilerie 41250 Maslives

Monsieur Yann Hemeray exploite une entreprise de plaquiste et de peinture. Il est spécialisé dans l'aménagement intérieur (hors plomberie et électricité).

Afin de renforcer la compétitivité de son activité et d'en assurer la pérennité, il souhaite investir dans un équipement professionnel de projection de peinture et d'enduits de type pistolet airless (peinture et enduits). Cet investissement lui permettra d'améliorer significativement sa productivité sur les chantiers et de développer son offre de prestations en matière d'application d'enduits. Actuellement réalisées manuellement, ces interventions sont particulièrement chronophages et physiquement exigeantes. L'acquisition de cet équipement contribuera ainsi à réduire la pénibilité du travail, à optimiser les délais d'exécution et à améliorer la rentabilité globale de l'entreprise.
Ce choix de matériel s'inscrit également dans une démarche écoresponsable. L'équipement retenu permet de réduire le gaspillage de produits grâce à une application optimisée, de limiter la consommation d'eau lors du nettoyage et présente un excellent indice de réparabilité garantissant sa durabilité et son utilisation sur le long terme.

Le montant total de l'investissement éligible est de 6 641 € HT. La nature des investissements, favorable à la transition écologique, ouvre la possibilité de bonifier l'aide. Conformément au règlement, la CCGC peut accorder une subvention représentant 30 % du montant HT des investissements dans une enveloppe maximale de 5 000 € soit une subvention de 1 992 €.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_134_2026-DE

Après avoir présenté les projets en commission générale du 4 novembre 2026, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir, au titre du règlement d'intervention adopté pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et dans le cadre des crédits budgétaires alloués à ce dispositif :

- D'accorder une subvention de 2 348 € à l'entreprise individuelle dont le nom commercial est L'instant AB concept, représentée par sa dirigeante Madame Audrey BOUTARD ;
- D'accorder une subvention de 1 992 € à l'entreprise individuelle représentée par son dirigeant Monsieur Yann HEMERAY ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les conventions d'attribution de ces subventions, telles que présentées en annexes 9 et 10, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE une subvention de 2 348 € à l'entreprise individuelle dont le nom commercial est L'instant AB concept, représentée par sa dirigeante Madame Audrey BOUTARD ;**
- **ACCORDE une subvention de 1 992 € à l'entreprise individuelle représentée par son dirigeant Monsieur Yann HEMERAY ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les conventions d'attribution de ces subventions, telles que présentées en annexes 9 et 10, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Corinne GAUGET

Le Président

COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS